

# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



# Sommaire

## Budget Principal

- I. Un rappel du cadre légal
- II. La situation économique et budgétaire
- III. La situation financière de la commune d'Aire sur l'Adour
- IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2023

## Budget Annexe « Les Garages »

## Budget Annexe « Lotissement Les Chênes »

## I. Un rappel du cadre légal

Promulguée le 7 août 2015, la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Le rapport doit présenter :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le débat doit donc permettre aux élus locaux de discuter des orientations qui préfigureront les priorités inscrites aux budgets.

Il vise également à permettre aux élus municipaux et aux aturins de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune d'Aire sur l'Adour, et les contraintes auxquelles elle est et sera confrontée.

Le ROB 2023 s'inscrit dans un contexte international

## II. La situation économique et budgétaire

### A - Conjoncture internationale et nationale

L'année 2022 a été caractérisée par un choc géopolitique majeur (la guerre en Ukraine) et une crise énergétique dont l'impact peut être rapproché du 1<sup>er</sup> choc pétrolier au début des années 1970. Il en est résulté une envolée de l'inflation, qui a conduit à un resserrement monétaire à marche forcée. Deux facteurs ont cependant permis d'en amortir les effets néfastes.

Outre-Atlantique, les ménages ont continué à consommer en puisant dans l'épargne accumulée lors de la crise Covid.

En Europe, les gouvernements ont tenté de limiter l'impact de la crise énergétique sur les ménages et les entreprises par diverses mesures, pour un montant total de 600Md€ soit près de 4 points du PIB.

Toutefois, ces derniers mois les pressions inflationnistes semblent se tempérer. C'est vrai du côté des prix des matières premières (même si leur niveau reste globalement sensiblement plus élevé qu'avant la crise sanitaire) mais également du côté des contraintes d'approvisionnement qui se sont nettement assouplies.

## **Un fort ralentissement de la croissance française 2023**

En France, l'année 2023 devrait être bien différente de 2022, marquée par une croissance soutenue de 2,6 % en 2022. Cette année, devrait marquer un fort ralentissement. La Banque de France voit la croissance à 0,3 % loin du 1% prévu par le gouvernement.

## L'endettement français

La dette publique est la dette au sens du traité de Maastricht (ou dette publique notifiée), c'est-à-dire la dette de toutes les administrations publiques : Etat, administrations de sécurité sociale, administrations locales et organismes divers d'administration centrale.

A ne pas confondre avec le déficit public qui correspond au besoin de financement des administrations publiques.

Avec une croissance atone et des taux qui montent sur la dette, l'année 2023 est l'année de tous les dangers.

La dette publique française devrait franchir les 3.000 milliards d'euros au début de l'année 2023, un montant jamais atteint dans l'histoire du pays. Quant au déficit public, il se creuse en 2023 avec pas moins de 5,7 milliards d'euros.

## Une augmentation du chômage en 2023

En France, les perspectives semblent s'assombrir. La Banque de France s'est ainsi montrée pessimiste quant à l'évolution des chiffres de l'emploi. L'institution table sur une augmentation du chômage rapporté à la population active passant de 7,3% à 7,5% entre 2022 et 2023, puis 8,2% en 2024. Une courbe inverse à celle espérée par le gouvernement qui vise le plein emploi au cours du quinquennat.

L'économie française devrait créer 11 fois moins d'emplois en 2023 par rapport à 2022. Cette chute de l'emploi s'expliquerait en grande partie par un coup de frein de l'activité. En effet, le prolongement de la chute de la consommation et de la demande risque d'assombrir les perspectives dans un grand nombre d'entreprises. Résultat, les dirigeants pourraient mettre un coup d'arrêt aux embauches, voire tailler dans leurs effectifs si une récession se concrétise au premier trimestre 2023.

## B - Un contexte législatif qui impacte directement les collectivités territoriales

La loi de finances pour 2023 a été publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2022 au terme d'un parcours chaotique.

### ➤ Les objectifs nationaux pesant sur les collectivités locales :

- Augmentation de 320 M€ de l'enveloppe globale de DGF afin de financer les hausses de Dotation de Solidarité Rurale (DSR).
- Suppression en 2 ans de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- Le non-plafonnement de + 3,5% de la revalorisation des bases cadastrales. La revalorisation forfaitaire devrait s'élever comme chaque année au niveau du glissement annuel de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé – mesuré à 7,1 % d'octobre 2021 à octobre 2022 selon l'Insee).
- L'actualisation des valeurs locatives d'habitation de nouveau repoussée (2028).

- Le partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur intercommunalité redevient facultatif dès 2023. Pour rappel la LFI 2022 imposait que lorsque la taxe d'aménagement était perçue au profit de la commune, une partie devait être reversée à la communauté de communes.
- Un « filet de sécurité » pour aider les collectivités (sous certaines conditions) face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie.
- Un « fonds vert » est mis en place afin d'accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique. Les collectivités mettant en place des projets en faveur du climat et de la biodiversité pourront y prétendre.

➤ *La Fonction Publique Territoriale :*

- La fin de la suspension du jour de carence, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, pour les congés de maladie directement en lien avec la Covid-19.
- Augmentation du SMIC au 01/01/2023 : 11,27 € (+1,81 %).
- Revalorisation des agents territoriaux de catégorie C (échelles indiciaires C1 : les 7 premiers échelons ; C2 : les 3 premiers échelons et le grade d'agent de maîtrise : les 3 premiers échelons).
- Expérimentation de la possibilité pour un agent public d'exercer à titre accessoire une activité lucrative de conduite d'un véhicule affecté aux services de transport scolaire ou assimilés.
- Obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques (<https://place-emploi-public.gouv.fr>).
- Le taux de cotisation CNFPT au titre de la formation d'apprentissage passera de 0,05 % à 0,1 %.
- Possibilité d'instaurer le RIFSEEP aux agents contractuels de droit public.
- Charges patronales seront stables.

### III. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Quelques éléments essentiels de la situation financière :

#### 1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2022 se situent à 6,33 M€ contre 6,22 M€ en 2021 soit une très légère augmentation (+ 1,79 %).

##### ➤ Une baisse des impôts « *Ménages* »

Année	Impôts « <i>Ménages</i> » (TH, TFB, TFNB)	Evolution des Impôts « <i>Ménages</i> » en valeur	Evolution des Impôts « <i>Ménages</i> » en pourcentage
2017	3 324 561 €	+ 10 684 €	+ 0,32 %
2018	3 352 702 €	+ 28 141 €	+0,85 %
2019	3 428 656 €	+ 75 954 €	+ 2,27 %
2020	3 520 203 €	+ 91 547 €	+ 2,67 %
2021	3 475 260 €	- 44 943 €	- 1,28 %
2022	3 577 797 €	+ 102 537	+ 2,95 %

- La Dotation de Solidarité Communautaire a connu cette année une importante diminution (29 246 € en 2022 contre 55 961 € en 2021).
- Les droits de mutation à titre onéreux ont fortement diminué cette année (247 120 € en 2022 contre 277 682 €). L'année 2021 avait connu une très forte augmentation de 17,62 %.
- Les droits de place ont augmenté de presque 29 % (6 895 € en 2022 contre 5 349 € en 2021).
- La taxe sur les déchets stockés a fortement augmenté (120 180 € en 2022 contre 92 596 € en 2021).
- La taxe sur la consommation finale d'électricité augmente (174 406 € en 2022 contre 161 911 € en 2021).

## ➤ Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF reçue	557 505	537 210	524 554	514 002	500 844	495 176
Evolution de la DGF en valeur	- 68 902	- 20 295	- 12 656	- 10 552	- 13 158	- 5 668
Evolution de la DGF en %	-11 %	- 3,64 %	- 2,36 %	- 2,01 %	- 2,56 %	- 1,13 %

## ➤ Une baisse de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DNP reçue	47 048	42 343	50 669	50 719	45 647	44 091
Evolution de la DNP en valeur	- 1 488	- 4 705	+ 8 326	+ 50	- 5 072	- 1 556
Evolution de la DNP en %	- 3,07	- 10	+ 19,66	+ 0,10	- 10 %	- 3,41 %

➤ Une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DSR reçue	416 629	431 036	461 503	484 117	500 741	530 774
Evolution de la DSR en valeur	+ 28 722	+ 14 407	+ 30 467	+ 22 614	+ 16 624	+ 30 033
Evolution de la DSR en %	+ 7,40	+ 3,34	+ 7,07	+ 4,90	+ 3,43	+ 6 %

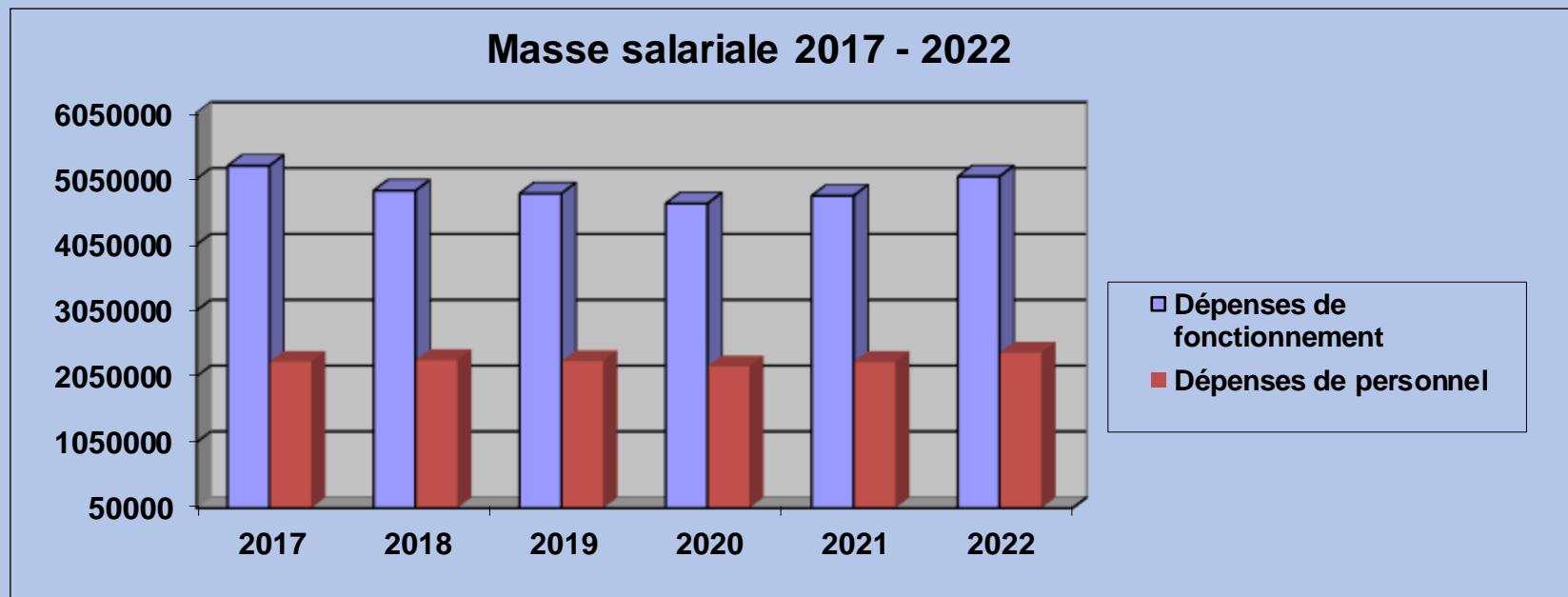
➤ Une augmentation de l'allocation compensatrice Taxe Foncière 253 622 € en 2022 contre 241 605 € en 2021 soit une augmentation de 4,97 %.

2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2022 augmentent par rapport à l'année précédente. Elles se situent à 5,09 M€ contre 4,79 M€ en 2021.

On peut noter une augmentation :

- des charges à caractère général (+ 14,15 %) notamment des factures d'eau (31 623 € en 2022 contre 23 182 € en 2021), des factures d'électricité (360 740 € en 2022 contre 226 045 € en 2021), de gaz (55 281 € en 2022 contre 46 704 € en 2021), des dépenses liées à l'entretien du matériel roulant et des honoraires perçus au titre de l'instruction des documents d'urbanisme).
- des charges de personnel (+ 141 444 € soit + 6,23 %) représentent 47,40 % du total des dépenses de fonctionnement.



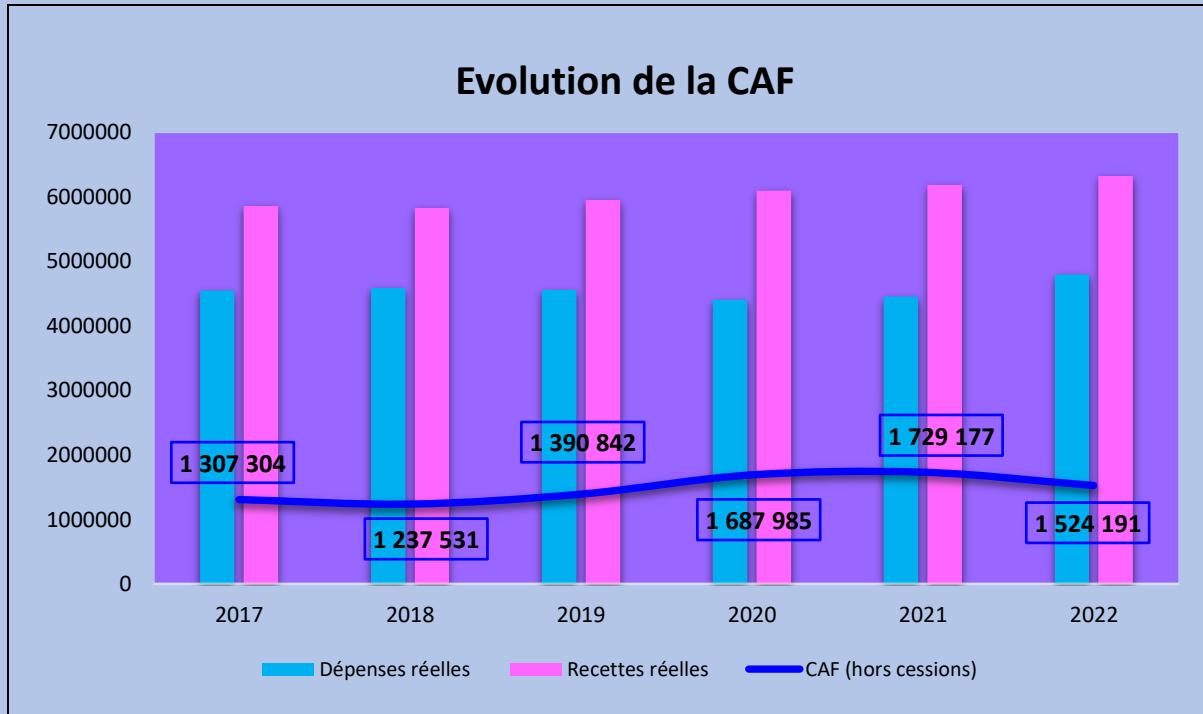
- des charges de gestion courante (+ 4,01 %) du fait de l'augmentation des subventions versées au CCAS et aux associations ainsi que l'augmentation de la cotisation versée au SDIS.
- des atténuations de produits (+ 5,33 %). Une augmentation cette année du versement du FPIC (dépense versée à la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour) et du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires qui lui est perçu par la collectivité en recette et reversé à la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour.

A contrario, on constate une baisse significative :

- des charges financières (-18,95 %) qui représentent 1,67 % des dépenses de fonctionnement (2,19 % en 2021).
- des dotations aux amortissements (- 5,03 %).

### 3) La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement (appelé aussi épargne brute) est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Le solde dont dispose la collectivité sert à financer à la fois le remboursement en capital de la dette (équilibre réel) et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé de la section de fonctionnement et de connaître la capacité de la collectivité à investir. La CAF de la commune diminue cette année mais reste supérieure à la moyenne des 6 dernières années.



#### 4) L'investissement

La commune a investi en 2022 pour 3,26 millions d'euros auxquels il faudrait y rajouter les reports qui s'élèvent à 3 millions d'euros. En effet, de nombreux travaux sont en cours de réalisation et n'ont pu faire l'objet de facturation sur l'exercice 2022. Il s'agit notamment des travaux à l'Hôtel de Ville, le chemin du Brousseau, le club-house du tennis, des travaux à

l'aérodrome, la maison des associations, le tennis de table, la piscine couverte, fonds de concours au Sydec,...

La commune a perçu 5,06 millions d'euros auxquels il faudrait y rajouter les reports qui s'élèvent à 250 444 euros. Il s'agit de subventions au titre de la DETR pour les vestiaires du stade municipal et du FEC 2022 pour le traitement des boiseries extérieures du Centre d'Animations.

## 5) Un endettement maîtrisé

La structure de la dette de la commune est saine :

- 23 produits répartis entre 5 prêteurs (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Foncier de France, Banque Postale et Caisse Régionale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique) ;
- 100 % en taux fixe et en catégorie « 1A » de la Charte GISSLER ;

En 2022, la commune a contracté un emprunt de 670 000 euros. L'encours de la dette diminue régulièrement et très significativement.  
Alors qu'il dépassait les 6,74M€ en 2013, il est passé à 4,38M€ au 31 décembre 2022.

### La capacité de désendettement

Il s'agit d'un ratio qui rapporte l'encours de dette à la capacité d'autofinancement brute de la collectivité.

Ce ratio doit être inférieur à 12 ans pour les communes.

La capacité de désendettement de la commune d'Aire sur l'Adour est de 2,88 ans au 31 décembre 2022. Pour rappel elle était à 13,15 ans au 31 décembre 2013.

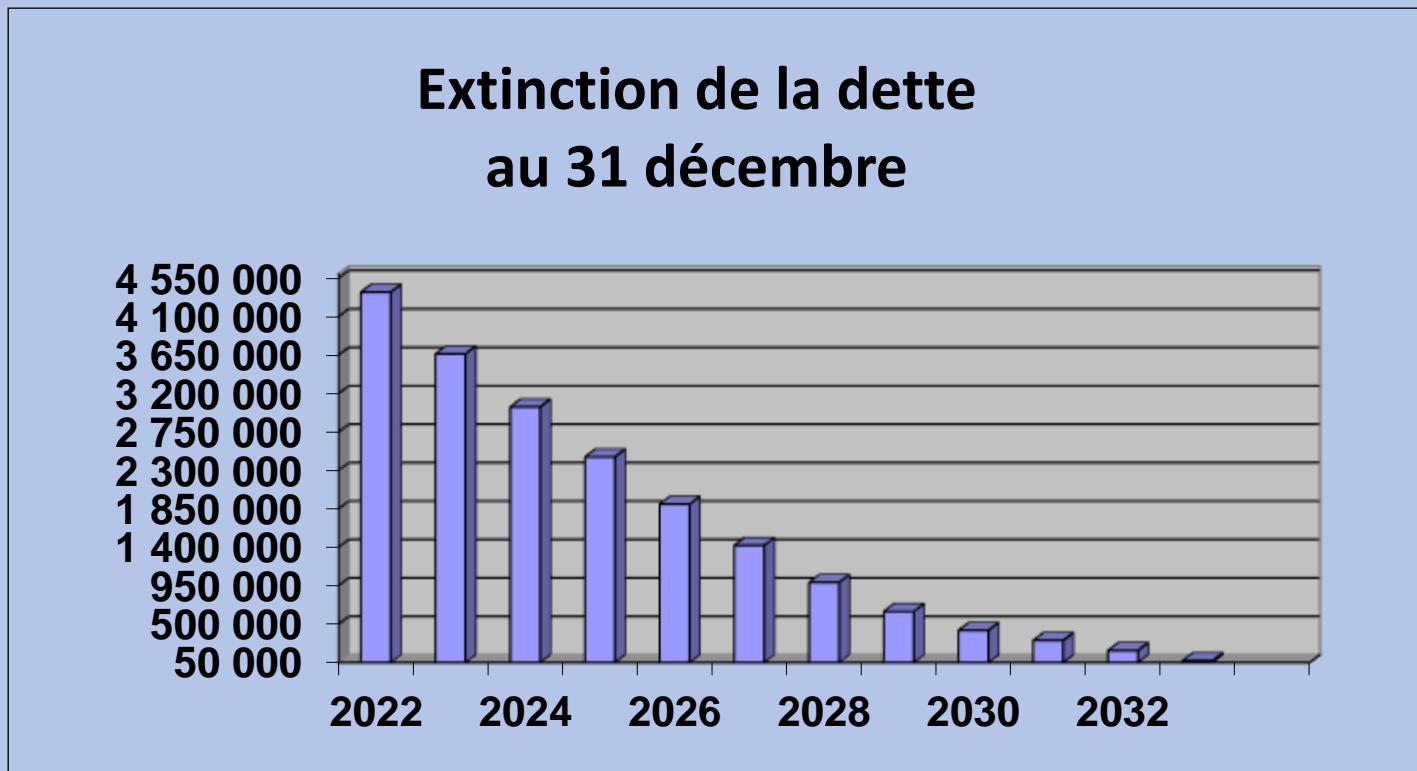
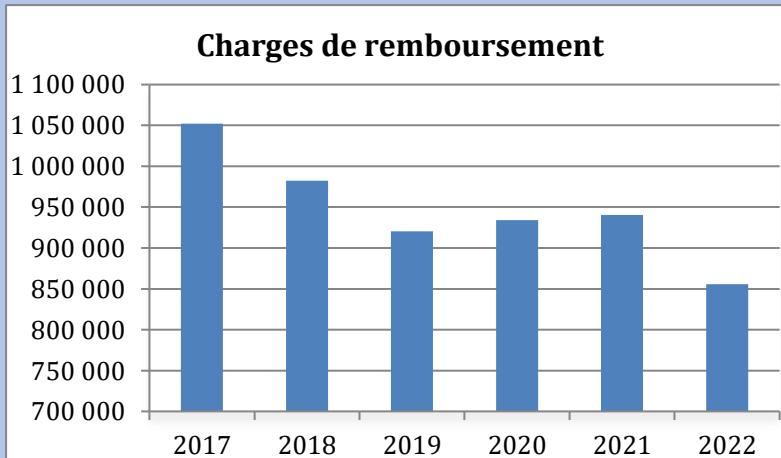
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette au 31/12 (en euros)	5 864 617	5 604 368	5 164 419	4 565 733	4 484 487	4 386 085
Capacité d'autofinancement (CAF)	1 307 304	1 237 531	1 390 842	1 687 985	1 729 177	1 524 191
Capacité de désendettement en nombre d'années	<b>4,48</b>	<b>4,53</b>	<b>3,71</b>	<b>2,70</b>	<b>2,59</b>	<b>2,88</b>

## Encours de la dette

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Annuité en capital	847 360	800 249	759 950	798 686	831 246	768 403
Annuité en intérêt	204 870	181 998	160 310	135 388	109 174	87 316
Annuité totale	1 052 230	982 247	920 260	934 074	940 420	855 719
Encours de la dette au 31/12 (en euros)	5 864 617	5 604 368	5 164 419	4 565 733	4 484 487	4 386 085
Taux d'endettement (encours dette/recettes réelles de fonctionnement) <i>Nbre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources</i>	0,93	0,96	0,87	0,75	0,72	0,69

## Charges de remboursement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de remboursement (en euros)	1 052 230	982 247	920 260	934 074	940 420	855 719



## IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2023

### Objectifs :

- Maintien d'un service public de qualité au service des Aturins avec les équipements et le personnel nécessaires
- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité dite « communale »
- La réduction des dépenses non essentielles (un ajustement des dépenses au plus près des besoins réels et des réalisations précédentes)

### Moyens :

- Rationalisation des dépenses
- Optimisation de la gestion de la masse salariale

### Les principaux investissements qui devraient figurer en 2023 seraient :

- Construction Maison des Associations ;
- Honoraires piscine couverte ;

- Contributions dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » ;
- Nettoyage de toitures (Halle aux Grains, Centre d'Animations) ;
- Divers équipements pour les services municipaux.

Ainsi le budget 2023 prendra en compte ces éléments et devra permettre dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la commune, la mise en œuvre des actions du programme de la municipalité.

### Prospective pour l'année 2023 :

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement
3. Les recettes d'investissement
4. Les dépenses d'investissement
5. Le recours à l'emprunt et encours de la dette

## **1. Les recettes de fonctionnement**

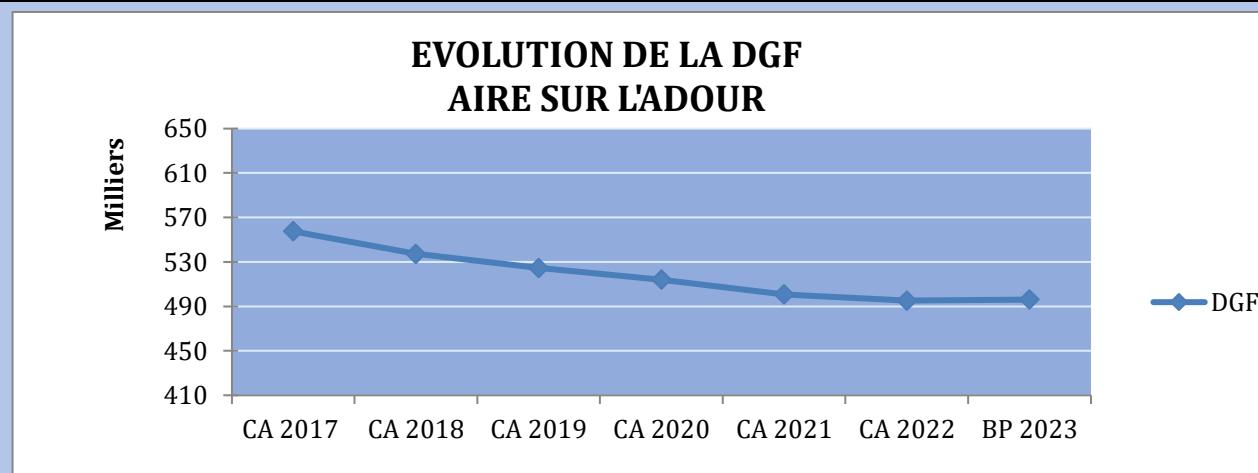
En matière de recettes, les orientations seront en très légère hausse par rapport aux années précédentes.

- Les produits de services, du domaine et des ventes diverses pourraient être évalués aux alentours de 130 000 € en diminution par rapport à l'année précédente (baisse de la redevance du camping municipal).
  
- En matière de fiscalité locale, l'Etat n'a toujours pas notifié à la commune le montant des bases d'imposition applicables pour l'année 2023. Comme depuis quelques années, les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2023. A compter de 2018, la revalorisation des bases locatives est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle). Le taux 2023 est celui de l'inflation constatée entre octobre 2021 et novembre 2022 soit environ 7,1 %.

- Concernant les dotations étatiques (DGF, DSR, DNP, DGD,...), l'Etat n'a pas notifié à la commune le montant qui lui sera versé en 2023. Il s'agit d'une estimation de l'AMF.

### Evolution de la DGF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Estimation 2023
DGF reçue	557 505	537 210	524 554	514 002	500 844	495 176	496 195
Evolution de la DGF en valeur	- 68 902	- 20 295	- 12 656	- 10 552	- 13 158	- 5 668	+ 1 019
Evolution de la DGF en %	- 11	- 3,64	- 2,36	- 2,01	- 2,56	- 1,14	+ 0,21



- Du fait de la situation nationale et internationale et de la baisse constatée en 2022, la commune envisage de rester très prudente en matière de droits de mutation et prévoit d'inscrire une recette de 200 000 € en 2023.
- La taxe sur les déchets sera de 90 803 € contre 120 179 € en 2022.
- Il sera également prévu le versement de remboursement de prestations de la part de la Communauté de Communes au titre de l'action des services municipaux dans les domaines communautaires (voirie, espaces verts,...). La recette sera d'environ 95 900 € (baisse de la recette du fait que la commune ne réalisera plus l'essartage).
- Les revenus des immeubles devraient atteindre 380 000 €.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

### ➤ Les charges à caractère général :

Ces charges augmentent considérablement par rapport à l'année précédente du fait des diverses augmentations (électricité, gaz : + 200 000 €, carburants, matières 1ères, ...).

Des plantations de fleurs sur la ville pour 40 000€.

Des frais seront à prévoir en ce qui concerne des traitements (tigre du platane, moustique, frelons), l'élagage et les abattages (20 000 €).

Des travaux de débroussaillage le long du canal seront à prévoir.

Des travaux de réfection de la peinture routière sur les places et parkings de compétence communale (10 000 €).

Des travaux importants seront engagés dans les cimetières (reprise de concessions, ...) pour un montant de 8 000 €.

A l'instar des années précédentes, des frais seront engagés au titre de versements à des organismes de formation (Permis poids lourd, CACES, Habilitation électrique, SST, RH,...).

➤ Les charges de personnel :

S'agissant des charges de personnel et frais assimilés, il y a des recrutements à prévoir (agents recenseurs, instructeur des actes d'urbanisme, agents au service de la voirie, .....).

Concernant les emplois saisonniers, le nombre de recrutements à prévoir sera de 5 (1 pour les visites de l'Eglise Sainte Quitterie (3 semaines), 4 pour les services techniques (2 en juillet et 2 en août).

➤ Les atténuations de produits :

Il est prévu une augmentation du versement du FPIC auprès de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour (+ 50 %).

L'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour devrait être identique à l'année précédente.

➤ Les charges de gestion courante :

Une augmentation (+ 2,85% par rapport à 2022) de la contribution communale au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est

prévue cette année. Le montant 2023 sera de 113 013,86 € contre 109 877,90 € en 2022.

Les subventions de fonctionnement aux associations locales seront maintenues. Quant à l'aide versée au titre de l'Auto Prem's, l'enveloppe sera reconduite.

Les participations à des organismes de regroupement seront prévues (ALPI ; ADACL ; SYDEC ; ...).

➤ Les dotations aux amortissements :

Elles seront en augmentation par rapport à l'année précédente (+ 8 %).

### 3. Les recettes d'investissement

Il conviendra de reporter :

- Les restes à réaliser en recettes pour un montant de 250 444,41 €
- L'excédent de la section d'investissement 2022 soit 1 804 477,12 €.

- Cette année les dotations aux amortissements seront de 315 733,29 € et le montant au titre du FCTVA de 350 000 €.
- Les subventions au titre de la DETR 2021 – travaux d’accessibilité du cimetière du Mas (14 493 €) et le FEC 2023 (11 000 €).
- Il est prévu une recette pour la taxe d’aménagement.
- Une « partie » de l’excédent de la section de fonctionnement 2022 (1 200 000 €) sera à reporter en recettes d’investissement.
- Un virement de la section de fonctionnement de 214 000 € est prévu. Ce montant pourrait être revu à la baisse en fonction de la notification de la fiscalité.
- Un emprunt sera contracté cette année pour un montant d’environ 970 000 €.

## **4. Les dépenses d'investissement**

Il conviendra de reporter les restes à réaliser 2022 en dépenses pour un montant de 3 005 045,44 euros.

Il faudra prévoir le remboursement de la dette en capital pour 722 263,85 euros au titre des emprunts en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **4.1 Travaux et équipements sportifs**

La réhabilitation des jeux au parc municipal et à Larriou.

Les honoraires pour la piscine couverte.

### **4.2 Bâtiments et équipements publics**

Les travaux à la salle Omnisports (remplacement structure de la poutre, VMC salle Va, remplacement thermostats).

Les travaux de démoussage de la toiture de la Halle aux Grains.

Les travaux au Centre d'Animation (entretien toiture suite infiltrations).

La démolition de la piscine au camping municipal.

Les travaux de la Maison des Associations.

#### 4.3 Equipement des services municipaux

Une somme sera à prévoir pour l'équipement des services et l'informatisation de la Mairie (serveur, renouvellement parc informatique).

#### 4.4 Amélioration des quartiers

Il conviendra de prévoir des sommes pour :

Les contributions dans le cadre du programme de Petites Villes de Demain.

Divers mobiliers urbains.

Signalétique horizontale Avenue de Verdun.

#### 4.5 Equipements de sécurité

Des crédits seront prévus pour l'achat de matériels (8 800 €).

#### 4.6 Subventions d'équipements

- Institution Adour : convention MIRAPI (5 000 €).
- SYDEC (changement bulles Boulevard Lamothe et rue du Pont Rouge (34 850 €).
- Communauté de Communes (impasse de Jaunet, allée du Val de l'Adour, boulevard Lamothe).

#### 4.7 Acquisitions foncières

- SATEL : 5 000 € (complément des 100 000 € comptabilisés dans les restes à réaliser).

# ANNEXE BUDGET PRINCIPAL

VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023 (propositions)
001 Résultat excédent d'investissement reporté	2 074 510	1 804 477
021 Virement de la section de fonctionnement	566 265	214 000
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	292 338	315 733
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 711 251	1 550 496
13 Subventions d'investissement	10 000	25 493
16 Emprunts	670 000	970 000
<i>Reports</i>	458 777	250 444
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 783 141</b>	<b>5 130 643</b>

DEPENSES		
Chapitres	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023 (propositions)
16 Emprunts	768 403	722 264
20-21-23 Immobilisations	1 533 810	1 403 334
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	30 600	-
<i>Reports</i>	3 450 328	3 005 045
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 783 141</b>	<b>5 130 643</b>

# ANNEXE BUDGET PRINCIPAL

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023 (propositions)
002 Résultat excédent de fonctionnement reporté	29 144	46 950
013 Atténuation de charges	1 000	-
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	30 600	-
70 Produits de service	145 105	130 598
73 Impôts et taxes	4 120 849	4 180 403
74 Dotations, subventions et participations	1 508 020	1 503 609
75 Autres produits de gestion courante	383 500	384 000
76 Produits financiers	-	-
77 Produits exceptionnels	1 500	1 300
78 Reprises sur provisions	2 000	2 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 221 718</b>	<b>6 248 860</b>
DEPENSES		
Chapitres	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023 (propositions)
011 Charges à caractère général	1 814 050	1 898 095
012 Charges de personnel	2 552 500	2 818 332
014 Atténuation de produits	301 977	316 976
023 Virement à la section d'investissement	566 265	214 000
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	292 338	315 733
65 Autres charges de gestion courante	581 588	586 324
66 Charges financières	105 000	97 000
67 Charges exceptionnelles	6 000	1 000
68 Dotations aux provisions	2 000	1 400
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 221 718</b>	<b>6 248 860</b>

# Budget annexe « Les Garages »



Cette année, la commune envisage de réaliser de gros travaux suite à l'incendie survenu le samedi 18 février. Les locataires ne pourront pas réintégrer leur emplacement tant que les travaux ne seront pas exécutés. Une expertise devra, au préalable, être effectuée.

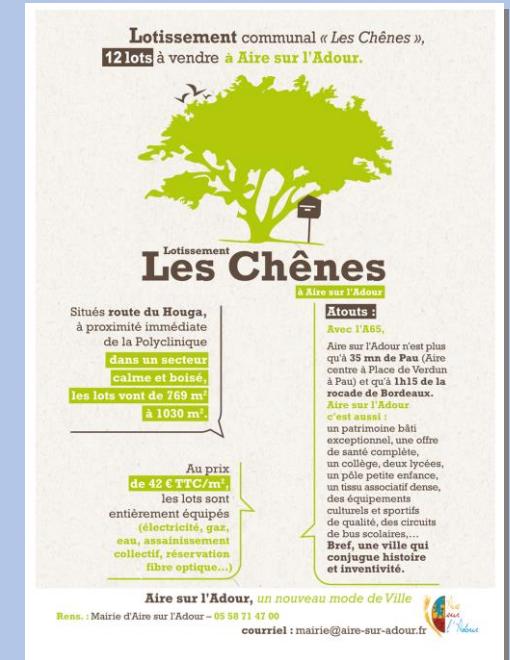
Les prévisions budgétaires pour cette année 2023 :

Chap	Article	Libellé	2019		2020		2021		2022		2023 DOB
			BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA	
001	001	Déficit d'investissement reporté	néant								
16	1641	Emprunts et dettes assimilés									
23	2313	Constructions							6634,69		6 634,00
		<b>Total dépenses d'investissement</b>	néant	néant	néant	néant	néant	néant	6 634,69	néant	6 634,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement									
040	28135	Dotation aux amortissements							6 634,69	6 634,00	6 634,00
10	1068	Excédent fonctionnement (couverture du déficit)	néant								
10	10681	Excédent de fonctionnement reporté									
		<b>Total recettes d'investissement</b>	néant	néant	néant	néant	néant	néant	6 634,69	néant	6 634,00
011	6068	Autres matières et fournitures	26 388,02	0,00	28 604,67	0,00	28 604,22	0,00	20 420,80		17 535,00
	61521	Entretien sur bâtiments	8 500,00	0,00	12 000,00	0,00	15 500,00	0,00	21 200,00		19 580,00
	627	Services bancaires et assimilés	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00	0,00	50,00		50,00
022	022	Dépenses imprévues	1 600,00		1 600,00		2 000,00		2 380,00		2 000,00
042	6811	Dotation aux amortissements							6 634,69	6 634,00	6 634,00
023	023	Virement section d'investissement									
65	6541	Créances admises en non valeur	100,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	500,00		500,00
65	658	Charges diverses de gestion courantes	650,00	0,00	650,00	0,00	650,00	0,00	650,00		650,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance									
	668	Autres charges financières									
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	2 000,00	0,00	500,00		500,00
68	6817	Provisions pour dépréciations comptes de tiers							120,00	120,00	40,00
		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>38 748,02</b>	<b>0,00</b>	<b>44 564,67</b>	<b>0,00</b>	<b>48 964,22</b>	<b>0,00</b>	<b>52 455,49</b>	<b>6 754,00</b>	<b>47 489,00</b>
75	752	Revenus des immeubles	3 599,64	4 199,59	4 616,66	4 616,21	4 400,00	3 966,27	3 925,00	3 792,51	1 800,00
	758	Produits divers de gestion courante									
77	774	Subventions exceptionnelles									
78	7817	Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes de tiers									120,00
002	002	Excédent de fonctionnement	35 748,42	35 748,42	39 948,01	39 948,01	44 564,22	44 564,22	48 530,49	48 530,49	45 569,00
		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>39 348,06</b>	<b>39 948,01</b>	<b>44 564,67</b>	<b>44 564,22</b>	<b>48 964,22</b>	<b>48 530,49</b>	<b>52 455,49</b>	<b>52 323,00</b>	<b>47 489,00</b>

# Budget annexe : Lotissement communal « Les Chênes »

La commune continue la commercialisation de ce lotissement communal (sur 23 lots 16 sont aujourd’hui vendus, 1 vente en cours, 2 promesses actuellement en cours).

Les prévisions budgétaires 2023 :



Chapitre	Article	Libellé	2019		2020		2021		2022		2023 DOB
			BP+DM	CA	BP	CA	BP	CA	BP + DM	CA	
001	001	Déficit d'investissement reporté									
204	20421	Subventions d'équipement			5 000,00						5 000,00
16	1641	Emprunts	333 120,09	324 196,00	57 000,00		57 000,00		324 196,00	324 196,00	35 000,00
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	312 871,43	300 871,43	259 795,52	243 752,86	264 795,52	243 752,86	238 789,00	186 279,68	198 789,00
		<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>645 991,52</b>	<b>625 067,43</b>	<b>321 795,52</b>	<b>243 752,86</b>	<b>321 795,52</b>	<b>243 752,86</b>	<b>562 985,00</b>	<b>510 475,68</b>	<b>238 789,00</b>
001	001	Excédent d'investissement reporté	30 403,53	30 403,53	20 924,09	20 924,09	78 042,66	78 042,66	78 042,66	78 042,66	52 509,32
16	1641	Emprunts	324 196,00	324 196,00					238 789,00	238 789,00	
021	021	Virement section de fonctionnement									
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	291 391,99	291 391,99	300 871,43	300 871,43	243 752,86	243 752,86	243 752,86	243 752,86	186 279,68
204	20422	Subventions d'équipement							2 400,48	2 400,48	
		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>645 991,52</b>	<b>645 991,52</b>	<b>321 795,52</b>	<b>321 795,52</b>	<b>321 795,52</b>	<b>321 795,52</b>	<b>562 985,00</b>	<b>562 985,00</b>	<b>238 789,00</b>
011	6015	Terrain à aménager									
	605	Achats de matériel	1 000,00		3 000,00		3 000,00		3 000,00		12 000,00
	608	frais accessoires sur terrains	11 000,00		13 043,09		18 042,66		17 922,66		35 504,32
	627	Service bancaire	350,00	350,00					350,00	250,00	
	022	Dépenses imprévues									
66	66111	Intérêts réglés à échéance	9 129,44	9 129,44					6 363,00	6 363,00	10 500,00
023	023	Virement section d'investissement									
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	291 391,99	291 391,99	300 871,43	300 871,43	243 752,86	243 752,86	243 752,86	243 752,86	186 279,68
65	65888	Charges diverses de gestion courante									5,00
67	6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement							2 400,48	2 400,48	
043	608	frais accessoires sur terrains	9 479,44	9 479,44					9 113,48	9 013,48	
		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>322 350,87</b>	<b>310 350,87</b>	<b>316 914,52</b>	<b>300 871,43</b>	<b>264 795,52</b>	<b>243 752,86</b>	<b>282 902,48</b>	<b>261 779,82</b>	<b>244 289,00</b>
70	7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	57 119,00	57 118,57			35 000,00	66 486,66	35 000,00
75	758	Autres produits de gestion courante									
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	312 871,43	300 871,43	259 795,52	243 752,86	264 795,52	243 752,86	238 789,00	186 279,68	198 789,00
043	791	Transfert de charges de gestion courante	350,00	350,00					350,00	250,00	
043	796	Transfert de charges financières	9 129,44	9 129,44					6 363,00	6 363,00	10 500,00
043	797	Transfert de charges exceptionnelles							2 400,48	2 400,48	
		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>322 350,87</b>	<b>310 350,87</b>	<b>316 914,52</b>	<b>300 871,43</b>	<b>264 795,52</b>	<b>243 752,86</b>	<b>282 902,48</b>	<b>261 779,82</b>	<b>244 289,00</b>